

école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

Brevet fédéral de contremaître vitrier-ière



Partenariat:



Au cours de leur formation, les contremaîtres acquièrent **les compétences opérationnelles** leur permettant **d'organiser, de réaliser et de diriger** l'exécution correcte de certains objets, sous leur responsabilité.

Ils **possèdent les compétences d'encadrement** d'une équipe de collaborateurs.

Ils **maîtrisent** les processus placés sous leur responsabilité sur les plans :

- **économiques**
- **légaux**
- **écologiques**
- **des techniques de construction**
- et des normes moyennant la prise en compte de **la sécurité au travail et de la protection de la santé.**

Ils attestent qu'ils sont au bénéfice **des compétences opérationnelles** requises au terme de leur formation lors de procédures de qualification (examens) organisées par l'association professionnelle responsable en vue de l'obtention du titre de contremaître vitrier - ière avec brevet fédéral.

Objectif	Obtenir le brevet fédéral de contremaître vitrier-ière
Conditions d'admission	Avoir un CFC de vitrier-ière et 2 années d'expérience ou Avoir un CFC jugé équivalent et 3 années d'expérience ou Avoir un CFC autre et 5 années d'expérience La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers
Certification	Brevet fédéral de contremaître vitrier-ière
Frais d'inscription	Se renseigner auprès de l'école
Frais d'examens	Se renseigner auprès de l'école <ul style="list-style-type: none">- <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs</i>- <i>Tout cours débuté est entièrement dû</i>- <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription</i>- <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée</i>- <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école</i>- <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription</i>- <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable</i>
Aide financière	Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction
Durée	Plusieurs samedis + 1 semaine bloc de 5 jours durant l'hiver Dans la mesure du possible les derniers samedis du mois ainsi que les périodes de vacances sont libres de cours
Dates	à déterminer
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école
Renseignements et inscriptions	<i>Coordonnées en bas de la page</i>

THEMES	BRANCHES	Nbre
Travaux pratiques	Application selon dessins, de différentes techniques de travail sur une ou plusieurs pièces en verre	112
Connaissances techniques professionnelles	Nommer et expliquer les principaux matériaux, méthodes de travail, installations et finitions et résoudre des problèmes de calcul géométrique et physique à l'aide d'exemples pratiques	88
Esquisses	Esquisser les bases élémentaires de fabrication selon modèle, descriptions ou données orales	56
Calcul	Décrire les bases élémentaires, les relations et les moyens auxiliaires de la calculation et établir une offre pour un ouvrage en verre d'après le schéma usuel de calcul de la profession	20
Direction de l'atelier et du personnel, formation des apprentis	Direction de l'atelier et du personnel, formation des apprentis Description de l'organisation administrative et du personnel à l'atelier et au montage	56
Entretien professionnel	Commenter les connaissances et les rapports des branches 2, 3 et 5 à l'aide de l'exemple d'une commande concrète et d'un projet réalisé. Répondre aux questions des experts	10
<u>Total du nombre de périodes</u> sous réserve de modifications		332